

## DOSSIER DE PRESSE

# SITUATION DE LA SECHERESSE DANS LE CANTAL



L'épisode de sécheresse 2022 a été particulièrement intense, nécessitant la prise de mesures adaptées et nécessaires à la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité des cours d'eau dès le mois de juin.

Si la première partie de l'année 2023 s'est avérée plus favorable que l'année 2022, le débit des cours d'eau cantaliens continue de diminuer, avec des conséquences sur les milieux aquatiques, ainsi que sur la ressource en eau potable.

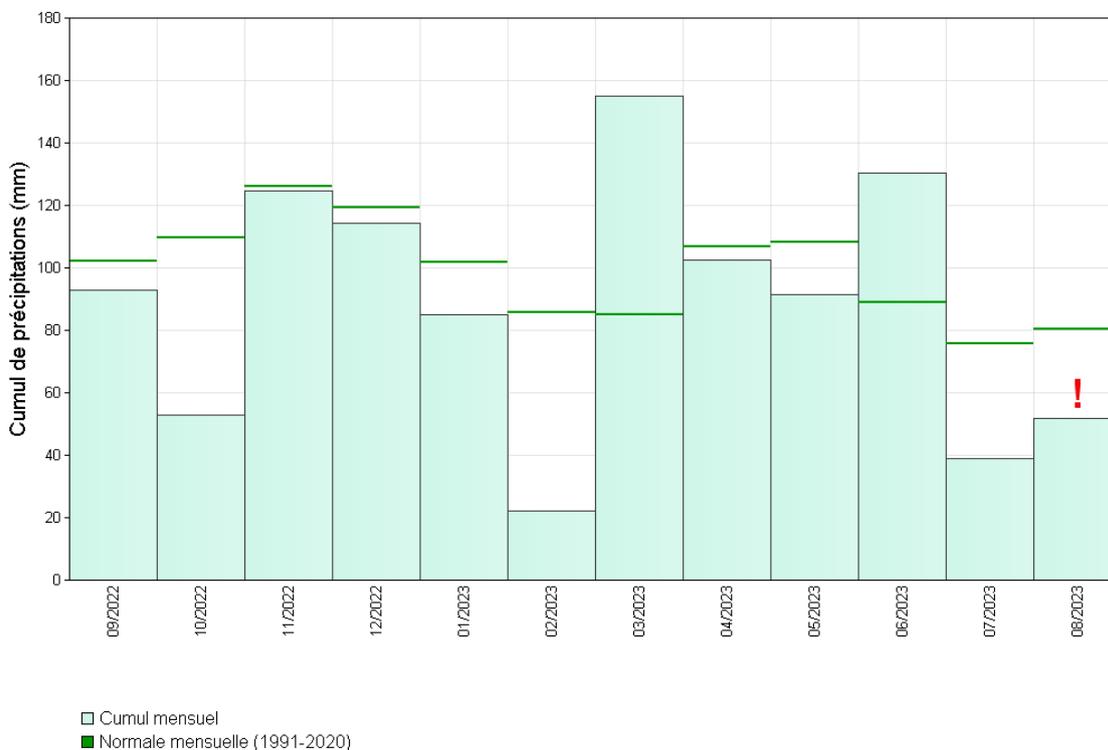
Malgré la baisse des températures et les quelques précipitations ces derniers jours, les débits des cours d'eau et le niveau d'humidité des sols sont à nouveau orientés à la baisse.

Afin de ne pas avoir à affronter une situation plus grave à l'automne, il est nécessaire d'adapter nos comportements et nos pratiques dès aujourd'hui. Les dispositions prises par l'arrêté préfectoral du 31 août 2023 poursuivent cet objectif.

## Précipitations mensuelles agrégées

### Cumul mensuel des précipitations agrégées Cantal

septembre 2022 à août 2023

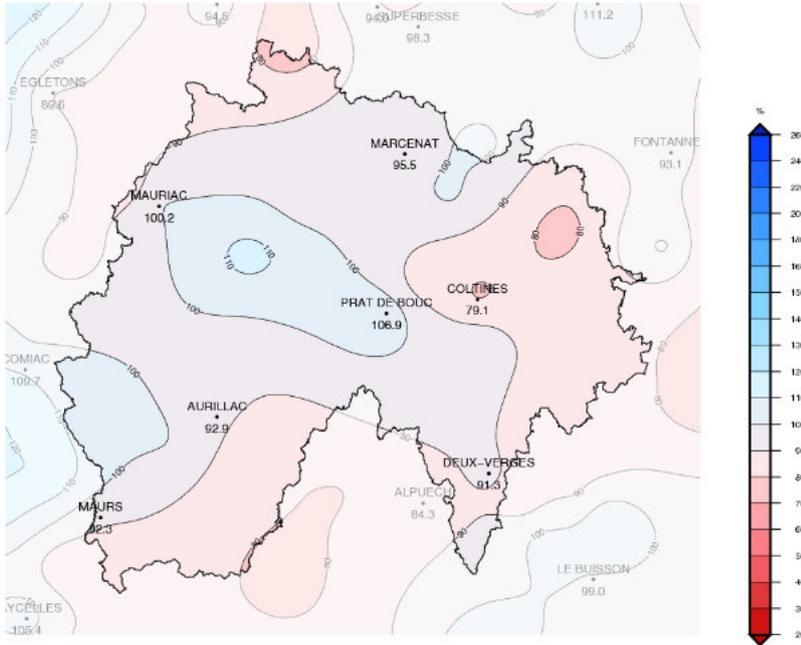


! : période en cours

# Répartition géographique des précipitations et humidité des sols 2023

Rapport à la moyenne de référence 1991-2020 des cumuls de précipitations  
Cantal

Saison d'été Juin à Octobre 2023



Depuis le mois de juin, le déficit est de 10% avec des zones qui se rapprochent de 20%.



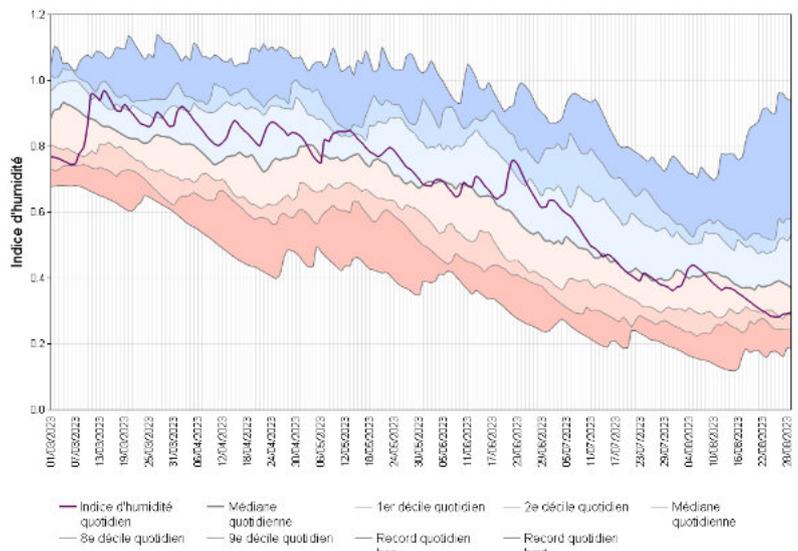
Edité le : 30/08/2023 - Produit élaboré avec les données disponibles du : 30/08/2023 à 08:31 UTC

Indice d'humidité des sols agrégé  
Cantal

1er mars 2023 au 29 août 2023

L'humidité des sols, avec une évolution positive due aux pluies du mois de mars 2023, s'est maintenue au-dessus de la médiane jusqu'à fin juillet...

Les averses de la fin de semaine ont permis de faire repasser l'indice légèrement au-dessus du deuxième décile.

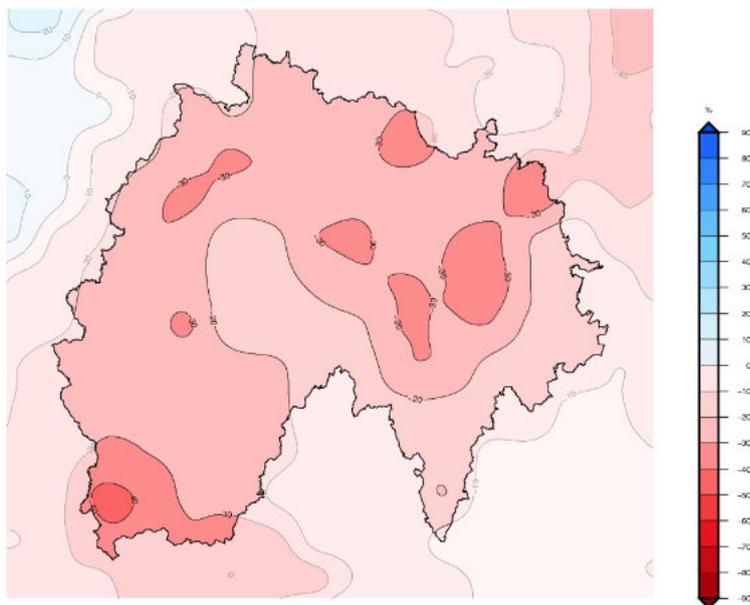


Edité le : 30/08/2023 - Produit élaboré avec les données disponibles du : 30/08/2023 à 09:55 UTC

## Répartition géographique du déficit d'humidité des sols

Ecart pondéré à la moyenne quotidienne de référence 1991-2020 de l'indice d'humidité des sols  
Cantal

29 août 2023



Au niveau géographique, tout le département montre des valeurs en déficit avec par endroits (à proximité de Maurs) un déficit de l'ordre de 40%.



Edité le : 30/08/2023 - Produit élaboré avec les données disponibles du : 30/08/2023 à 07:48 UTC

## Débits des cours d'eau

Arrêté	Zone de gestion	Déclencheur	Cours d'eau et stations de référence	<QJ> <sub>3</sub> 28/8/2023	Débits seuils (m³/s)			
					Vigilance	Alerte	Alerte Renforcée	Crise
ACD Alagnon Affluents Haut Allier	Alagnon	15	Alagnon (Lempdes)	1,26	2,12	1,67	1,23	1,09
	Haut Allier	15	Cronce (Aubazat)	0,07	0,17	0,11	0,08	0,07
		15	Allier - Vieille Brioude	9,68	12	8	6	5,5
ACID Lot	La Truyère en Ander et Margeride	15	Ander (Roffiac)	0,088 <sup>(1)</sup>	0,180	0,117	0,102	0,091
	La Truyère en Aubrac - Le Lot amont	15	Remontalou (Chaudes-Aigues)	0,099	0,161	0,107	0,093	0,082
	Truyère aval	15	Epie (Neuvéglise)	0,140	0,218	0,150	0,118	0,100
	Célé	15	Rance (Maurs)	0,63	0,69	0,46	0,39	0,34
	Veyre	46	Bervezou (Montet-et-Bouxal)	0,056	0,13	0,11	0,09	0,06
	Affluents Lot domanial amont	12	Riou-Mort (Viviez)	0,113	0,21	0,15	0,13	0,11
	Lot domanial amont	46	Cahors	20,6	14,4	11,0	9,5	8,0
ACID Dordogne	Cère	15	Cère (Vic-sur-Cère)	0,28	0,46	0,30	0,24	0,20
	Maronne	15	Maronne (Sainte-Eulalie)	0,26	0,40	0,26	0,19	0,15
	Sumène	15	Mars (Bassignac)	0,218	0,320	0,210	0,160	0,120
	Rhue	15	Grande Rhue (Condat)	0,58	0,96	0,64	0,50	0,41

## Mesures prises au 31 août 2023

Après consultation du comité départemental des ressources en eau, le préfet du Cantal a pris un **nouvel arrêté de restrictions des usages de l'eau le 31 août 2023** qui renforce les niveaux de restriction :

- Les zones Alagnon, Ander-Margeride et Veyre passent en crise.
- La zone Haut-Allier passe en alerte renforcée.
- Les zones Rhue, Mars, Sumène et Cère passent en alerte.
- Les zones affluents du Lot et Aubrac restent en alerte renforcée et la zone Truyère aval reste en alerte.



Les restrictions, adaptées à chaque bassin versant, permettent un équilibre de la ressource disponible pour tous les territoires, et la préservation des milieux aquatiques.

Tous les usagers sont invités à respecter ces prescriptions, avec des modalités particulières par usage (interdiction stricte, respect des horaires, ...) et qui concernent (*liste non exhaustive*) :

- le lavage des véhicules et voiries, par exemple : **interdiction totale en zone de crise** ;
- l'arrosage des massifs fleuris, pelouses, terrains de sport, de golf, par exemple : **interdiction totale en zones d'alerte renforcée et de crise** ;
- l'arrosage des jardins potagers, par exemple : **interdiction de 8h à 20h en zones d'alerte renforcée et de crise** ;
- Irrigation agricole des cultures : **restriction progressive de 30 % en alerte, 50 % en alerte renforcée, totale en crise (\*)** ;
- le remplissage et la vidange des piscines, par exemple : **interdiction totale en zones d'alerte renforcée et de crise** ;
- l'arrosage des terrains de sport, par exemple : **interdiction totale en zone de crise, limité en zones d'alerte et d'alerte renforcée** ;
- lavage de véhicules privés chez les particuliers, par exemple : **interdiction totale en zones d'alerte, d'alerte renforcée et de crise, sauf impératif sanitaire.**

## Mesures prises au 31 août 2023

Le détail des mesures est consultable dans les tableaux joints en annexe.

La responsabilité individuelle et collective des usagers reste importante pour garantir une gestion très précautionneuse et économe de la ressource et le strict respect des arrêtés.

Une cinquantaine de contrôle a déjà été opérée depuis l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2023. Ils se poursuivront afin de vérifier le respect de ces mesures de restriction.

Les infractions recensées feront l'objet de procès verbaux transmis au procureur de la République. Ces contrôles visent l'ensemble des usages concernés par les mesures de restriction.

Le niveau des restrictions a vocation à être ajusté régulièrement au vu de l'évolution de la situation hydrologique. L'arrêté préfectoral est affiché à la préfecture, dans les sous-préfectures et dans les mairies concernées. Il est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et consultable sur [www.cantal.gouv.fr](http://www.cantal.gouv.fr).

## Chaque geste compte : adaptons nos comportements aujourd'hui pour changer nos habitudes pour demain



**Chaque geste compte**  
PREVENONS NOS RESSOURCES

**INFO SÉCHERESSE**

**Nous consommons 148 litres d'eau par jour et par personne.**

Ce qui consomme le plus à la maison : l'hygiène corporelle.

39% de l'eau que nous utilisons au quotidien sert à cela : douche, brossage de dents, rasage...

Source : ADEME



**Chaque geste compte**  
PREVENONS NOS RESSOURCES

Économiser 110L d'eau dans sa salle de bain, c'est facile...

en prenant **des douches de 4 à 5 minutes** plutôt que des bains.



**Chaque geste compte**  
PREVENONS NOS RESSOURCES

Arroser son jardin en évitant au maximum d'ouvrir le robinet, c'est possible...

en installant un **récupérateur d'eau de pluie**.



**Chaque geste compte**  
PREVENONS NOS RESSOURCES

**Au jardin : on arrose moins, mais on arrose mieux.**

- Installez un récupérateur d'eau de pluie pour arroser sans ouvrir le robinet.
- Privilégiez un système d'arrosage par goutte-à-goutte qui apporte l'eau aux pieds des plantes et évite ainsi son évaporation.
- Choisissez des plantes peu gourmandes en eau (lavande, romarin, plantes grasses...).



**Chaque geste compte**  
pour économiser nos ressources

**INFO SÉCHERESSE**

**Des économies d'eau faciles à réaliser dans la salle de bain et en cuisine.**

- Vérifiez qu'aucune fuite n'occasionne de pertes d'eau chez vous.
- Installez des mousseurs sur les robinets et les pommeaux de douche : ils réduisent le débit de 30% à 50%, sans diminuer la pression.
- Privilégiez les douches, plutôt que les bains : 4 à 5 minutes est une durée idéale.



**Chaque geste compte**  
pour économiser nos ressources

Économiser jusqu'à 100L d'eau par jour, c'est possible...

**en vérifiant régulièrement son compteur d'eau et réparant les possibles fuites.**




**Chaque geste compte**  
pour économiser nos ressources

Réduire de 50% la consommation d'eau des robinets, c'est simple...

**en installant des mousseurs d'eau à la maison.**





**PRÉFECTURE DU CANTAL**

2 cours Monthyon - B.P. 529 - 15005 AURILLAC CEDEX  
Tél. 04 71 46 23 00

[www.cantal.gouv.fr](http://www.cantal.gouv.fr)  
[pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)

